

# ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

## Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal ARASMAC, séance du 23 septembre 2021

Président : M. Andreas Sutter,  
Secrétaire : Mme Isabelle Muller

Dans sa séance ordinaire du jeudi 23 septembre 2021 à Tolochenaz, le Conseil Intercommunal de l'Association Régionale de l'Action Sociale Morges, Aubonne, Cossonay (ARASMAC)

- Vu le préavis du CODIR 2/09-2021 relatif au budget pour l'année 2022
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### A décidé d'approuver :

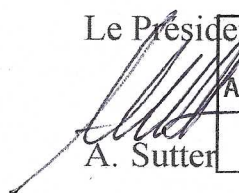


Les budgets de l'exercice 2022 relatifs aux buts principaux :

- Centre Social Régional – Revenu d'Insertion – (CSR-RI),
- Agences d'Assurances Sociales (AAS),
- Centre Régional de Décisions (CRD),

Les budgets 2022 relatifs au but optionnel du secteur de l'enfance :

- Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA),
- Accueil Familial de Jour (AFJ).

Le Président : ARASMAC La Secrétaire :

 A. Sutter	 p.a. CENTRE SOCIAL REGIONAL MORGES-AUBONNE-COSSONAY Rue de Couvaloup 10 - CP 982 1110 Morges 1	 I. Muller
--	--	---

## CONSEIL INTERCOMMUNAL RESEAU AJEMA

Extrait du procès-verbal de la séance du jeudi 23 septembre 2021, à 19h00  
à Tolochenaz

Présidence : M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz, Président

Secrétaire : Mme Isabelle Muller

### Décisions des communes membres du réseau AJEMA :

Dans le cadre du préavis N° 3/09.2021 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA » UAPE Les Pand'amis

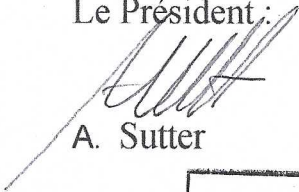
### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC, réseau AJEMA

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### D é c i d e :

- D'accepter l'entrée dans le Réseau AJEMA de l'UAPE Les Pand'amis,
- D'accepter la création de 36 places parascolaires supplémentaires dès le 1<sup>er</sup> novembre 2021,
- D'approuver et de porter aux comptes 2021 les montants suivants, en sus des montants prévus au budgets 2021 :
  - a) CHF 1'601.00 compte 4525.00.73100 Participation des communes,
  - b) CHF 1'601.00 compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures,
- D'approuver et de porter au budget 2022 les montants suivants, en sus des montants du préavis 03/09.2021 :
  - a) CHF 89'252.00 compte 4525.00.73100 Participation des communes,
  - b) CHF 89'252.00 compte 3535.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures

Le Président :

  
A. Sutter

La Secrétaire :

  
I. Muller